

Zeitschrift: Mitteilungen / Schweizerische Aktuarvereinigung = Bulletin / Association Suisse des Actuaires = Bulletin / Swiss Association of Actuaries
Herausgeber: Schweizerische Aktuarvereinigung
Band: - (2011)
Heft: 1-2

Vereinsnachrichten: Groupe de travail "assurance du personnel" : rapport d'activité du 2 septembre 2011

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Groupe de travail «assurance du personnel» – rapport d’activité du 2 septembre 2011

Voici le rapport en question:

Les sujets d’actualité ne manquent pas en assurance du personnel, et la sélection est aussi fonction des disponibilités des orateurs.

Les présentations étant disponibles pour tout un chacun sur le site de l’Association, je me bornerai à relever les points importants des présentations.

Malgré une année 2010 positive en terme de performance d’actifs investis dans notre système de capitalisation, le début de l’année 2011 est plus que décevant, d’où l’intérêt de faire le point sur la stratégie et le cadre institutionnel dans lequel l’activité de placement opère.

Monsieur Yvar Mentha, président de IST, a rappelé les quatre principes de l’article 71 de la LPP, à savoir dans un ordre différent:

- a) un rendement raisonnable, en indiquant la baisse des taux à long terme et ses conséquences
- b) une répartition appropriée des risques, avec la problématique des corrélations
- c) les besoins prévisibles de liquidités, ce qui peut soulever des questions selon les actifs investis
- d) la sécurité des placements, avec les éléments à considérer sans oublier la notion du temps

Ensuite la révision de l’OPP2 de 2009 est passée au crible ainsi que les dispositions de la réforme structurelle.

Enfin les thèmes d’actualité, en particulier les couples:

- objectif d’investissement et performance attendue
- mandat balancé versus mandat spécialité
- gestion active versus gestion passive

En conclusion, Monsieur Mentha rappelle la notion de l’horizon temps tout en soulignant l’aspect «fascinant» de la gestion d’une caisse de pension.

Le deuxième exposé fait référence à une étude originale effectuée par Monsieur Antoine Bommier de l'EPFZ.

L'idée de départ est de relever la problématique des rentes en cours – «sous stress» – liée à la longévité, le financement et la fiscalité.

Une caractéristique des rentes est d'offrir un montant fixe, indépendamment de l'âge atteint.

Pourquoi ne pas avoir des rentes variables selon l'âge atteint? Référence est faite à des négociations en France avec les aiguilleurs du ciel qui a fixé des rentes qui diminuent avec l'âge.

A sa connaissance aucun régime de retraite n'a introduit la chose.

Deux raisons pour envisager cette transformation:

1. la première est que pour une rente égale, par le jeu de la mortalité différenciée, il y a une redistribution en faveur des femmes
2. la seconde a trait à une tendance à une consommation qui se réduit avec l'âge.

La suite de l'exposé traite du modèle de Yaari qui tente de modéliser le profil de consommation optimale avec ses limites en particulier quant à l'attitude vis-à-vis du risque des intéressés.

En conclusion, Monsieur Bommier souligne le fait que tout reste à faire et que l'idée serait d'offrir des rentes plus importantes à ceux qui ont un horizon temps plus court («short lived agents»).

Enfin, il relève à juste titre que deux points sont à considérer: le risque de dépendance à la fin de la vie et la corrélation entre la mortalité et le revenu disponible.

Le troisième exposé traite des enjeux de l'assurance-maladie, d'avantage de liberté ou plus d'intervention étatique?

Monsieur Stefan Kaufmann de santésuisse, rappelle la loi de 1996 avec les trois objectifs:

- mise en place d'un système de santé ouvert, socialement favorable et financièrement supportable
- des moyens efficaces
- de bonnes prestations médicales à un prix correct

Aujourd'hui la Suisse peut se réjouir de l'état de santé de la population tout en relevant que nous consacrons 10,7% du produit national brut (après les Etats-Unis et la France).

Si personne ne conteste que les objectifs concernant le niveau des prestations sont réalisés, la questions des coûts est toujours actuelle.

Exemple: le canton de Vaud a des coûts de 35% supérieur par rapport à St-Gall. Suit la longue liste des réformes: 2001, 2001–2003, 2004: le système fédéraliste et la démocratie sont des freins puissants pour faire avancer cette question.

Quid de la proposition d'une caisse unique?

Monsieur Kaufmann voit plus de désavantages en particulier sur l'évolution des prestations et des coûts administratifs.

Cet exposé «pro domo» est complété par des pistes d'économie et de rationalisation de la structure actuelle et ce à travers un contrôle des prestations fournies, une révision de la liste des maladies couvertes, Care management, etc.

Enfin, Monsieur Kaufmann relève qu'il est nécessaire de savoir «où nous voulons aller» en matière de frais médicaux.

Denis Mazouer